Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Oue

800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montréal Ouébec

H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montréal Québec H5A 1L6

	VOII	raille 2	D	our Ciauses et Conditions	
Title - Sujet					
découpeuse au plasma et oxyco	upage				
Solicitation No N° de l'invitation Date					
W7701-207180/A		2019-1	1-	05	
Client Reference No N° de re W7701-207180	éférence du client	•			
GETS Reference No N° de ré PW-\$MTA-280-15518	éférence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	۷	ME	
MTA-9-42171 (280)					
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fir	า	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2019-12-16				Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B F.A.B. Specified I	Herein - Précisé dans les p	présente	s I		
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:	7			
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	E	3u	yer ld - ld de l'acheteur	
Blanchet, Annie		r	nta	a280	
Telephone No N° de télépho	ne	FAX N	ο.	- N° de FAX	
(514) 605-3664 ()		(514) 4	190	6-3822	
Destination - of Goods, Servic Destination - des biens, servic BÂTIMENT 53 -DRDC-Defenc BATISSE 53 2459 ROUTE DE LA BRAVOU QUEBEC Québec G3J1X5 Canada	ces et construction: ce R&D Canada-Valcartic	er			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Voir Doc.	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur	/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig	gn on behalf of Vendor/Firm
(type or print) Nom et titre de la personne autorisée à si	gner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	~
Signature	Date



File No. - N° du dossier MTA-9-42133

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2	BESOIN	2
1.3	COMPTE RENDU	2
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	2
1.5	SERVICE CONNEXION POSTEL	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4	LOIS APPLICABLES	
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	5
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	Procédures d'évaluation	7
4.2	METHODE DE SELECTION - CRITERES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	7
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
6.2	BESOIN	12
L'ENTR	REPRENEUR DOIT FOURNIR LES ARTICLES DECRITS A L'ANNEXE « A », BESOIN	12
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.4	Durée du contrat	12
6.5	RESPONSABLES	12
6.6	PAIEMENT	13
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	14
6.10	Ordre de priorité des documents	_
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	15
ANNEXE	«A» BESOIN	16
ANNEXE	«B » BASE DE PAIEMENT	22
ANNE	XE « C » LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	23
ANNEXE	« D » CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES	27
ANNE	XE « E » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	29

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

- Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
 - le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

1.5 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements. »

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

ld de l'acheteur - Buyer ID MTA~280 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Vous devez faire parvenir votre offre par Service Connexion postel, courrier, télécopieur ou en personne.

PAR COURRIER, TÉLÉCOPIEUR OU EN PERSONNE :

Réception des soumissions de TPSGC

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction des Approvisionnements - Région du Québec Place Bonaventure, Portait Sud-Ouest 800, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 7300 Montréal, Québec, H5A 1L6

Par télécopieur : (514) 496-3822

PAR SERVICE CONNEXION POSTEL:

Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion postel pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC, l'adresse de courriel est la suivante :

TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.qc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

ld de l'acheteur - Buyer ID MTA~280 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA\ 280$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

-Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

-Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

ld de l'acheteur - Buyer ID MTA~280 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « X » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « X » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

ld de l'acheteur - Buyer ID MTA~280 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Il est obligatoire de fournir les documents techniques/descriptifs du produit que vous offrez (ex. dessin, fiche, croquis, etc.) ou un descriptif afin de permettre son évaluation technique. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non-recevable.

Bien que le soumissionnaire doit proposer des produits rencontrant toutes les spécifications et composantes techniques décrites à l'Annexe A à la fermeture des soumissions, les soumissions seront évaluées sur les exigences techniques de l'Annexe D – Critères d'évaluation techniques obligatoires.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir Annexe D, Critères d'évaluation techniques obligatoires

IMPORTANT: Le soumissionnaire doit clairement démontrer comment les produits proposés rencontrent chacun des critères techniques obligatoires de l'Annexe D. Le simple fait de mentionner qu'il répond aux critères n'est pas suffisant. Lorsqu'il faut se référer à d'autres documents accompagnant la proposition, le soumissionnaire devrait indiquer l'endroit exact où se trouvent les documents de référence, en précisant le titre des documents, ainsi que les numéros de page et d'alinéa. Le soumissionnaire doit donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète.

Toute proposition qui ne démontre pas clairement la conformité à <u>chacune des exigences techniques</u> listées aux tableaux de l'Annexe D « Critères techniques obligatoires » à la date de fermeture sera jugée non recevable.

4.1.2 Évaluation financière

- 1. Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise comprises, et les taxes applicables exclues.
- 2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
- 3. Les soumissionnaires doivent proposer des prix rendu droits acquittés (DDP) Québec (Québec) selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DDP.
 - **4.1.2.1 Montant total de l'évaluation financière** : Somme du prix des articles 1à 4 mentionné à l'Annexe « B » Base de paiement

4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* A0031T (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

ld de l'acheteur - Buyer ID MTA~280 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

ld de l'acheteur - Buyer ID MTA~280 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN : DOSSIER TPSGC N° W7701-207180

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC) du Secteur de la sécurité industrielle (SSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC/SSI/TPSGC.
- Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC/SSI/TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité , reproduite ci-joint à l'Annexe C ;
 - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

ld de l'acheteur - Buyer ID MTA~280 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES FOURNISSEURS ÉTRANGÈRES

Les clauses de sécurité étrangère suivantes doivent être insérées dans le document de demande de soumissions:

L'Autorité désignée en matière de sécurité pour le Canada (ADS canadien) pour les questions industrielles au Canada est la Direction de la sécurité industrielle internationale (DSII), Secteur de la sécurité industrielle (SSI), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). L'ADS canadien est chargée d'évaluer la conformité des entrepreneurs aux exigences en matière de sécurité pour les fournisseurs étrangers. Les exigences en matière de sécurité suivantes s'appliquent à l'entrepreneur, incorporés ou autorisés à faire des affaires dans un état autre que le Canada et qui assurent la prestation de services décrites dans le contrat ultérieur.

- 1. L'entrepreneur étranger destinataire doit être dans un pays de l'Union européenne, dans un pays de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou dans un des pays avec lesquels le Canada a conclu une entente en matière de sécurité et un protocole d'entente bilatérale ou multinationale. Le programme de sécurité a des ententes en matière de sécurité et protocole d'entente bilatérale ou multinationale avec les pays mentionnés au site de TPSGC suivant: http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/international-fra.html.
- 2. L'entrepreneur étranger destinataire doit, en tout temps durant l'exécution du contrat, tenir une équivalence à une vérification d'organisation désignée (VOD), délivrée par l'ADS canadien comme suit :
- i. L'entrepreneur étranger destinataire doit fournir une preuve qu'il est incorporé ou autorisé à faire affaire dans son champ de compétence.
- ii. L'entrepreneur étranger destinataire ne doit pas entreprendre les travaux, fournir les services ou assurer toute autre prestation tant que l'Administration désignée en matière de sécurité au Canada (ADS canadien) n'a pas confirmé le respect de toutes les conditions et exigences en matière de sécurité stipulées dans le contrat. L'ADS canadien donne cette confirmation par écrit à l'entrepreneur étranger destinataire. Un Formulaire d'attestation remis par l'ADS canadien à l'entrepreneur étranger destinataire permettra de confirmer la conformité et l'autorisation de fournir les services prévus.
- iii. L'entrepreneur étranger destinataire proposé doit identifier l'agent de sécurité du contrat (ASC) autorisé et un agent remplaçant de sécurité d'entreprise (ARSE) (le cas échéant) qui sera responsable du contrôle des exigences de sécurité, telles qu'elles sont définies dans le contrat. Cette personne sera désignée par le président-directeur général ou par un cadre supérieur clé de l'entreprise étrangère destinataire proposée. Les cadres supérieurs clés comprennent les propriétaires, les agents, les directeurs, les cadres et les partenaires occupant un poste qui leur permettrait d'avoir une influence sur les politiques ou les pratiques de l'organisation durant l'exécution du contrat.
- iv. L'entrepreneur étranger destinataire n'autorisera pas l'accès à des lieux à accès restreint au Canada, sauf à son personnel, sous réserve des conditions suivantes:
- a. Le personnel a un besoin de savoir pour l'exécution du contrat;
- b. Le personnel a fait l'objet d'une vérification du casier judiciaire valide, avec des résultats favorables, d'une agence gouvernementale reconnue ou d'une organisation du secteur privé dans leur pays, ainsi qu'une vérification d'antécédents, validé par l'ADS canadien.
- c. L'entrepreneur étranger destinataire doit s'assurer que le personnel consente à la divulgation du casier judiciaire et antécédents à l'ADS canadien et d'autres fonctionnaires du gouvernement canadien, si demandé: et
- d. Le Gouvernement du Canada se réserve le droit de refuser aux sites à accès restreint à l'entrepreneur étranger destinataire pour cause.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA\ 280$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3. Les renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ fournis ou produits dans le cadre du contrat ne doivent pas être remis à un autre sous-traitant étranger destinataire, sauf dans les cas suivants:

- a. L'ADS canadien atteste par écrit que le sous-traitant étranger destinataire a obtenu l'accès aux renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ par l'intermédiaire de l'ADS canadien;
- b. L'ADS canadien donne son autorisation écrite lorsque l'autre sous-traitant étranger destinataire est situé dans un autre pays.
- 4. L'entrepreneur étranger destinataire exigeant aux sites à accès restreint en vertu du présent contrat, doit présenter une demande pour l'accès au site à l'agent de sécurité ministériel du Commission canadienne des grains.
- 5. Si un entrepreneur étranger destinataire est choisi comme fournisseur dans le cadre de ce contrat, des clauses de sécurité propres à son pays seront établies et mises en oeuvre par l'ADS canadien; ces clauses seront fournies à l'autorité contractante du gouvernement du Canada, afin de respecter les dispositions de sécurité relatives aux équivalences établies par l'ADS canadien.
- 6. Les sous-traitances comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribuées sans l'autorisation écrite préalable de l'ADS canadien.
- 7. L'entrepreneur étranger destinataire doit se conformer aux dispositions de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité figurant à l'Annexe C.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W7701\mbox{-}207180\slash\mbox{A}$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W7701\mbox{-}207180$ N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

ld de l'acheteur - Buyer ID MTA~280 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'à l'acceptation de tous les livrables (inclusivement).

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (insérer la date).

6.4.5 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Annie Blanchet

Titre : Spécialiste de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Téléphone : 514-605-3664 Télécopieur : 514-496-3822

Courriel: annie.blanchet@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

MTA-9-42133

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA\ 280 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.5.2 Responsable technique

0.3.2	Responsable technique
Le re	sponsable technique pour le contrat est :
Nom	;
Titre	:
Orga	nisation :
Adres	sse :
Télép	phone :
Téléc	copieur :
Cour	riel:
dans trava techn trava	sponsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des ux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable nique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des ux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrate par l'autorité contractante.
6.5.3	Représentant de l'entrepreneur
Nom	:
Titre	:
Orga	nisation :
Adres	sse :
Télép	phone :
Téléc	copieur :
Cour	riel:
6.6	Paiement
6.6.1	Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans « l'annexe B », selon un montant total de _____\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

ld de l'acheteur - Buyer ID MTA~280 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA C2000C, (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier ld de l'acheteur - Buyer ID MTA~280 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

MTA-9-42133

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales (2018-06-21), Conditions générales biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement
- e) Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du ______ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA B1501C, (2018-06-21) Appareillage électrique

Clause du Guide des CCUA G1005C, (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

Clause du *Guide des CCUA* <u>A9062C</u>, (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA\ 280 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTA-9-42133 \end{array}$

ANNEXE «A» BESOIN

1. Titre

ACHAT D'UNE DÉCOUPEUSE AU PLASMA ET OXYCOUPAGE À CONTRÔLE NUMÉRIQUE (CNC) DE TYPE PONT ET RAIL.

2. Contexte

RDDC Valcartier désire faire l'acquisition d'une découpeuse au plasma et oxycoupage à CNC pour la fabrication de pièces destinées à supporter notre programme de recherche et de développement. Le système requis doit être en mesure de couper des plaques d'une variété de matériaux, incluant l'acier, l'aluminium et l'acier inoxydable pouvant avoir des épaisseurs jusqu'à 3 po (76.2 mm) avec la technologie plasma et jusqu'à 6 po (152.4 mm) avec la technologie oxycoupage. Le système doit permettre des coupes précises sur des plaques jusqu'à 5 pi (1.52 m) de largeur x 10 pi (3.0 m) de longueur minimum, et doit pouvoir loger dans l'espace identifiée dans l'atelier. Le système doit rencontrer tous les besoins techniques identifiés à la section 4.

Cet achat inclut la livraison et l'installation du système, ainsi que la formation de techniciens sur l'opération et la maintenance du système au cours de la période garantie spécifiée.

3. Acronymes

RDDC Recherche et Développement pour la Défense Canada

EDB Énoncé de besoin
CNC Contrôle Numérique

pi: Pieds
m: Mètres
po: Pouces
mm: Millimètres
lb: Livres

kg: Kilogrammes
CV: Cheval Vapeur
kW: Kilowatts

V: Volts

CSA: Canadian Standard Association

dia: Diamètre
ARCMIN Arc minutes

ppm Pouce par minute
mpm Mètre par minute
pcm Pied cube minute
mcm Mètre cube minute
VWI Vented water injection

4. Spécifications techniques obligatoires

4.1 Système de coupe au plasma et oxycoupage CNC de type pont et rail.

Quantité requise: 1

Le fournisseur doit fournir un système de coupe au plasma et oxycoupage à CNC de type pont et rail, incluant toutes les composantes pour opérer le système, telles que les composantes physiques, le logiciel, les manuels d'opération et de maintenance ainsi qu'un ensemble d'outillage de maintenance de base. Toutes les composantes du système doivent être neuves. Le fournisseur doit aussi assurer le soutien technique. Le système doit répondre à tous les besoins de performance (PR) et toutes les spécifications techniques identifiées dans la table ici-bas.

	Spécifications	Valeur/contenue/description		
PR1	Espace atelier du système complet	Toutes les composantes du système, incluant la table de coupe, l'équipement du Plasma doivent logés à l'intérieur d'un volume de 22 pi de longueur x 16 pi de largeur x 12 pi de hauteur (6.77 m x 4.92 m x 3.66 m) maximum.		
PR2	Enveloppe de coupe	L'enveloppe de coupe de la table doit être de 5.0 pi de largeur x 10.0 pi de longueur (1.52 m x 3.05 m) minimum.		
PR3	Capacité de la table de support	La table de support doit supporter une plaque en acier de 5 pi x 10 pi et jusqu'à 6 po d'épaisseur (1.52 m x 3.02 m x .15 m) et doit être construit à partir de plaque d'acier de ¼ pouce d'épais minimum.		
PR4	Course verticale	L'axe vertical (Z) doit avoir une course de 7 1/2 po (190.5 mm) minimum.		
PR5	Déplacement rapide	Le déplacement rapide doit être de 950 po/min (24.3 m/min) minimum.		
PR6	Plasma équipement	Système au plasma avec une puissance minimum de 300 watts et 63 Kw		
		 Unité de contrôle des gas avec un refroidisseur à l'eau ventilé (VWI) 		
		 Contrôle automatique de hauteur de la torche au plasma Protection contre les collisions 		
		 Station de gestion des gaz pour 5 gaz (O2, Air comprimé, N2, F5 et AR) 		
		Filtre à eau pour le refroidisseur ventilé (VWI)		
		 Capacité de percer au minimum 2 po dans l'acier doux et 1 ½ po dans aluminium et acier inoxydable 		
		Capacité de couper au minimum 3 po dans l'acier doux		

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VI MTA-9-42133

PR7	Oxycoupage équipement	 Contrôle automatique de hauteur de la torche à oxycoupage Torche avec allumage automatique Station automatique de contrôle de pression des gaz par solénoïde Gaine de protection contre la chaleur Capacité de couper jusqu'à 6 po d'épais dans l'acier doux
PR8	Table de coupe avec récupération des fumées sectionnelles	 Système sectionnelle de récupération des fumées par-dessous (downdraft) Système d'ouverture automatique des portes pour le système sectionnelle de récupération des fumées. (downdraft)
PR9	Collecteur de fumée	 5000 PCM minimum Cartouche filtrante avec système autonettoyant Protection anti-étincelle
	Précision et exactitude	
PR10	Erreur de positionnement linéaire	±0.010 po (0.254mm) maximum sur 36 po (0.91 m) de déplacement minimum.
PR11	Erreur de répétabilité	±0.001 po (0.025 mm) maximum.
PR12	Vitesse de coupe	400 ppm minimum (10.1 mpm)
PR13	Système d'alignement	Le système doit être muni d'un système d'alignement optique ou laser
	Opération générale	
PR14	Opération générale	Le contrôle des opérations doit être possible par contrôle numérique et par contrôle manuel de l'opérateur.
PR15	Connexions électriques	Les équipements et connexions électriques requises devront être fournis pour opérer le système utilisant le courant 600V, 3 phases disponible dans l'atelier.
PR16	Codes et Normes	Le système doit être certifié selon les normes du CSA
	Environnement et sé	curité
	Environnement et se	
PR17	Protection contre la poussière et l'humidité	Toutes les pièces mobiles incluant moteurs, roulements et vis à billes, doivent avoir des protections contre la poussière et les saletés.

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

	Maintenance et fiab	pilité				
PR19	Composantes durables et a entretien minime	Le système doit être équipé des composantes suivantes: • Servomoteur à courant alternatif (CA) sans brosse (minimum 1.5 CV) pour les axes X et Y: -sans entretien périodique -direction par pignon et crémaillère -avec un jeu de moins de 3 arcmin • Les rails doivent être fixés au sol (béton) et non sur un piédestal • Le pont doit être construit en acier				
PR20	Outillage d'entretien	A la livraison, le fournisseur doit fournir un ensemble d'outils de base et outils spéciaux nécessaires pour effectuer la maintenance de routine périodique sur le système, ainsi qu'une liste des outils requis pour effectuer l'entretien périodique du système.				
PR21	Documentation	Le fournisseur doit fournir la documentation format papier et/ou électronique format PDF, en anglais ou en français si disponible, pour la programmation, l'opération et l'entretien du système.				
PR22	Support technique	Le fournisseur, ou un représentant qualifié reconnu, doit répondre dans un délai maximum d'une journée à un appel de service téléphonique les jours ouvrables et, si requis, un technicien doit arriver sur le site dans un délai maximum de 48 heures.				
	Logiciel de contrôle					
PR23	Formats supportés	Le système doit importer, lire et utiliser des fichiers 2D dans les formats suivants (minimum) : DXF.				
PR24	Programme d'imbrication	Le programme d'imbrication doit avoir, au minimum, les fonctionnalités suivantes:				
PR25	Logiciel de contrôle	 Le logiciel de contrôle de l'outil doit inclure, au minimum, les fonctionnalités suivantes : Contrôle de type conversationnel, dédié à cet outil avec possibilité de simulation 2D; Génération automatique de la course d'outil, incluant la compensation du trait de coupe pour les courses d'entrée et de sortie et le déplacement rapide, l'ajustement de la vitesse pour la coupe de coin ou de diamètre et la compensation automatique pour le perçage des trous. 				

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

MTA-9-42133

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA~280 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PR26	Équipement de	L'équipement de contrôle doit inclure :
	contrôle	 Ordinateur de dernière génération c.a.d. qui a été mis en marché au cours des 5 dernières années et qui est équipé du logiciel de contrôle pour pleinement opérer le système; Disque dur de 2 GB minimum; Moniteur couleur à écran tactile LCD de 15 po (380 mm) minimum; Clavier et souris avec fil; Connexion Ethernet; 4 ports USB minimum; Système OS Windows 10
PR27	Livraison	Le fournisseur doit livrer le système et fournir les ressources de levage pour décharger et positionner le système à l'emplacement désigné. La porte d'accès du bâtiment est de 140 po (3.55 m) de largeur x 160 in (4.06 m) de hauteur. Le système doit être livré de façon à passer par cette porte.

4.2 Installation

Le fournisseur fera l'installation et le démarrage du système. Le système sera installé dans le local 133 du bâtiment 64, de RDDC Valcartier. L'installation du système devra respecter les besoins suivants (IR).

	Besoins	Valeur/contenue/description			
	Installation & démarrage				
IR1	Installation	Le fournisseur doit installer le système et fournir toutes les pièces et outils afin d'installer et démarrer le système. Ceci doit inclure, mais non sans si limité : aux connexions électriques, un transformateur si requis et les raccords au réseau d'eau courante, d'air comprimé et gaz existant.			
IR2	Démarrage du système	Le fournisseur doit effectuer un démarrage complet du système et démontrer que le système est fonctionnel dans un délai de 15 jours suivant sa la livraison.			

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA\ 280$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.3 Formation sur le système

Le fournisseur doit fournir une formation sur place sur l'opération et l'entretien du système. La formation doit répondre aux besoins de formation suivants (TR).

	Besoin	Valeur/contenue/description
	Formation	
TR1	Formation sur le système de coupe	Un minimum de trois (3) jours de formation sur le site de RDDC Centre de Recherches de Valcartier, en français ou en anglais. La formation devra couvrir au minimum le point suivant : l'opération et la maintenance du système. Cette formation doit-être accessible pour 2 à 4 personnes maximum.
TR2	Aide à la formation	Le fournisseur doit fournir tous les manuels de formation en français ou en anglais, sous format papier et électronique, pour 2 à 4 personnes.

5. Adresse de livraison

Recherche et Développement pour la Défense Canada – Centre de Recherche de Valcartier Bat 64, L133 2459 Route de la Bravoure Quebec, Qc G3J 1X5 Canada $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

ld de l'acheteur - Buyer ID MTA~280 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «B » BASE DE PAIEMENT

Article	Description	Quantité	Prix unitaire
1.	Système de coupe au plasma et oxycoupage CNC de type pont et rail selon les spécifications techniques obligatoires mentionnées à l'Annexe « A » Besoin.	1	\$
2.	Livraison selon les spécifications mentionnées à la partie 5 de l'Annexe « A » Besoin.	Lot	\$
3.	Installation et démarrage selon les spécifications mentionnées à la partie 4.2 de l'Annexe « A » Besoin.	Lot	\$
4.	Formation selon les spécifications mentionnées à la partie 4.3 de l'Annexe « A » Besoin.	Lot	\$
	Total		\$

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA~280 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ



Contract Number / Numéro du contrat W7701-207180

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PA	RTIE A - INCORMATION	CONTRACTUEL	I F	A Chief Charles and the Charles and the	CONTRACTOR OF THE	
Originating Government Department or O	The first property of the contract of the cont	CONTINACTORL		or Directorate / Direction géné	rale ou Direct	tion
Ministère ou organisme gouvernemental d'origine DND Centre de Recherches de Valo					11	
3. a) Subcontract Number / Numéro du cont		3. b) Name and		ntractor / Nom et adresse du s		
4. Brief Description of Work / Brève descript			. 5'		. , .	
Acces au site de RDDC pour inst	allation entretien et li	raiosn equipe	ement: Découp	euse au plasma a contro	ole numerio	que
(CNC) de type pont et rail						
 a) Will the supplier require access to Con Le fournisseur aura-t-il accès à des ma 					No Non	Yes
b) Will the supplier require access to uncl		ata a hi aat ta tha	ass delens of the	Technical Data Control		
Regulations?	assined military technical c	ata subject to the	provisions of the	rechnical Data Control	No Non	Yes
Le fournisseur aura-t-il accès à des doi	nnées techniques militaires	non classifiées d	qui sont assujetties	aux dispositions du		
Règlement sur le contrôle des données						
Indicate the type of access required / Indi	quer le type d'accès requis	3				
a) Will the supplier and its employees req					No No	Yes
Le fournisseur ainsi que les employés :		eignements ou à	des biens PROTE	GES eVou CLASSIFIES?	Non Non	Oui
(Specify the level of access using the c (Préciser le niveau d'accès en utilisant		a question 7. c)				
6. b) Will the supplier and its employees (e.g			access to restricte	d access areas? No access		Yes
to PROTECTED and/or CLASSIFIED in	nformation or assets is pen	mitted.			NON K	Oui
Le fournisseur et ses employés (p. ex. à des renseignements ou à des biens l	nettoyeurs, personnel d'en	tretien) auront-ils	accès à des zone	s d'accès restreintes? L'accès		
6. c) is this a commercial courier or delivery			tonse.		No	Yes
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou			de nuit?		Non	Oui
7. a) Indicate the type of information that the	supplier will be required to	access / Indique	r le type d'informa	tion auguel le fournisseur devr	a avoir accès	
			ric type o mionina			
Canada		O/OTAN		Foreign / Étranger		
7. b) Release restrictions / Restrictions relati				N		provinces.
No release restrictions Aucune restriction relative	All NATO countri Tous les pays de			No release restrictions Aucune restriction relative		
à la diffusion	Toda les pays de	TOTAL		à la diffusion		
Not releasable						
À ne pas diffuser						
, the pas andeed						
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Li			Restricted to: / Limité à :		
Specify country(ies): / Préciser le(s)	Specify country(ie	s): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Précis	er le(s)	
pays:				pays:		
7. c) Level of information / Niveau d'informat	on .					
PROTECTED A	NATO UNCLASS	IFIED	Carried Control	PROTECTED A	1 200	20.00
PROTÉGÉ A	NATO NON CLAS		1/34,13	PROTÉGÉ A		
PROTECTED B	NATO RESTRICT			PROTECTED B		
PROTĖGĖ B	NATO DIFFUSIO			PROTÉGÉ B		
PROTECTED C	NATO CONFIDE			PROTECTED C		
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDE		- 3 3 3 3 4 4	PROTÉGÉ C		
CONFIDENTIAL	NATO SECRET			CONFIDENTIAL		12.0
CONFIDENTIEL	NATO SECRET			CONFIDENTIEL		
SECRET	COSMIC TOP SE	CRET	7. 经营销	SECRET		
SECRET	COSMIC TRÈS S			SECRET		
TOP SECRET	Log Balling Cong	THE RELEASE	200	TOP SECRET		
TRÈS SECRET				TRÈS SECRET		
TOP SECRET (SIGINT)				TOP SECRET (SIGINT)		
TRÈS SECRET (SIGINT)				TRÈS SECRET (SIGINT)		

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité **UNCLASSIFIED**

Canadä'



Contract Number / Numero du contrat W7701-207180

Security Classification / Classification de sécurité **UNCLASSIFIED**

	nued) / PARTIE A (suite)		2300
	lier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?	No Yes	
	ur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGES et/ou CLASSIFIÉS? te the level of sensitivity:	Non LOui	'
	ative, indiquer le niveau de sensibilité :		
9. Will the supp	lier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? Ir aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	No Yes	
Short Title(s)	of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :		
	ımber / Numéro du document :		
	SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)		
io. a) Personne	l security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis		
	RELIABILITY STATUS CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRE COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIEL SECRET TRÈS SECRET		
1 1 1	TOP SECRET – SIGINT NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TO COSMIC	P SECRET ÈS SECRET	
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS		
	Special comments:		
	Commentaires spéciaux : Acces au site de RDDC - Valcartier		
	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.		
	REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un quide de classification de la sécurité doit être f	ourni.	
10. b) May unsc	reened personnel be used for portions of the work?	No Yes	
	nnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	□ Non □ Oui	901
	I unscreened personnel be escorted? On DND premises, unscreened pers. may imative, le personnel en question sera-t-il escorté?	No Yes	,
Dans rain	mative, le personnel en question sera-t-il escorté? only access public/reception zones	Not Oui	
	GUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)		
INFORMATION	N/ASSETS / RENSEIGNEMENTS/BIENS		
11 a) Mill the e	undies he sequired to making and along PROTECTED and/or OI ACCIFIED information or country at the	No Dyes	
premises	upplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or	No Yes	
	seur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou		
CLASSIFI			
11 h) \//ill the co	applier be required to safeguard COMSEC information or assets?	Edua Diva	
	seur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	No Yes	
		231401100	
PRODUCTION			
11 c) Will the no	oduction (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment	MAIN NO	
occur at th	ne supplier's site or premises?	No Yes Non Oui	
Les install	ations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel		
PROTEG	É et/ou CLASSIFIÉ?		
INFORMATION	TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)		\dashv
	.,,		
	applier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED	No Yes	
information	n or data? seur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des	Non L Oui	
	ments ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?		
11 e) Will there !	be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?	No Yes	
	et-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence	Non LOui	
gouvernen			

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä



Contract Number / Numero du contrat W7701-207180

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

PART C -	(continued)	/ PARTIE	C - 1	(suite)
----------	-------------	----------	-------	---------

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

Catégorie Catégorie	PROTECTED CLASSIFIED PROTÉGÉ CLASSIFIÉ						NATO								COMSEC											
	A	В	С		DENTIAL		SECRET	TR SEC	RET	RES	TRICTED	CON	NATO IFIDENTIAL NATO IFIDENTIEL		ATO CRET	SE	SMIC TOP CRET SMIC RÈS CRET		OTECT ROTÉG B		1	IFIDEN		SECRET	Si	TOP ECRET TRES ECRET
ormation / Assets									7					IT	7	T							-			
inseignements / Biens oduction					=	+	⊢	++	4	-		+	\vdash	┼┾	_	1	_			H	-			1	1	_
addition!																				B						
Media /						\top			7					十市	=	† ř	=	Ħ							+	
pport TI			Ш			\perp	Ш	1 -		1		\perp					i					Ш			11	
Link / n électronique							П		٦					T		П										
a) Is the descrip La description																SIF	IÉE?							No Nor		
If Yes, classify Dans l'affirma « Classification	itive	, cla	ssif	ier le	prése	nt fo	ormula	ire er	ind	iqua	nt le ni	ea en iveau	titled "S de sécu	ecui rité	rity C dans	las:	sificat case i	tion". ntitu	lée							
b) Will the docur													SIFIED?										5	No	Γ	7

« Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des plèces jointes (p. ex. SECRET avec

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canada

des pièces jointes).

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

% Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA\ 280$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » Critères d'évaluation techniques obligatoires

Exigence obligatoire	Démonstration technique (devrait indiquer la référence à la documentation technique de l'équipement proposé ou inscrire les renseignements nécessaires pour fin de démonstration)
PR3-Capacité de la table de support :	
La table de support doit supporter une plaque en acier de 5 pi x 10 pi et jusqu'à 6 po d'épaisseur (1.52 m x 3.02 m x .15 m) et doit être construit à partir de plaque d'acier de ¼ pouce d'épais minimum.	
PR6-Plasma équipement :	
 Système au plasma avec une puissance minimum de 300 watts et 63 Kw 	
PR6-Plasma équipement :	
 Unité de contrôle des gas avec un refroidisseur à l'eau ventilé (VWI) 	
PR6-Plasma équipement :	
 Station de gestion des gaz pour 5 gaz (O2, Air comprimé, N2, F5 et AR) 	
PR6-Plasma équipement :	
 Capacité de percer au minimum 2 po dans l'acier doux et 1 ½ po dans aluminium et acier inoxydable 	
PR6-Plasma équipement :	
Capacité de couper au minimum 3 po dans l'acier doux	
 PR7-Oxycoupage équipement : Station automatique de contrôle de pression des gaz par solénoïde 	
PR7 -Oxycoupage équipement : Capacité de couper jusqu'à 6 po d'épais dans l'acier doux	

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W7701\mbox{-}207180\slash\mbox{A}$ N° de réf. du client - Client Ref. No. $W7701\mbox{-}207180$ $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA\ 280$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PR8- Table de coupe avec récupération des fumées sectionnelles :	
 Système sectionnelle de récupération des fumées par-dessous (downdraft) 	
PR8- Table de coupe avec récupération des fumées sectionnelles :	
Système d'ouverture automatique des portes pour le système sectionnelle de récupération des fumées. (downdraft)	
PR-10- Erreur de positionnement linéaire :	
±0.010 po (0.254mm) maximum sur 36 po (0.91 m) de déplacement minimum.	
PR-11- Erreur de répétabilité :	
±0.001 po (0.025 mm) maximum.	
PR14- Opération générale	
Le contrôle des opérations doit être possible par	
contrôle numérique et par contrôle manuel de	
l'opérateur.	
PR19- Composantes durables et a entretien minime	
Le système doit être équipé des composantes suivantes:	
 Servomoteur à courant alternatif (CA) sans brosse (minimum 1.5 CV) pour les axes X et Y : 	
-sans entretien périodique	
-direction par pignon et crémaillère	
-avec un jeu de moins de 3 arcmin	
PR25- Logiciel de contrôle	
Génération automatique de la course d'outil, incluant la compensation du trait de coupe pour les courses d'entrée et de sortie et le déplacement rapide, l'ajustement de la vitesse pour la coupe de coin ou de diamètre et la compensation	
automatique pour le perçage des trous.	

Remarque:

Aucun hyperlien ne sera accepté. Si vous faites référence à un document, veuillez fournir un exemplaire papier .

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42133

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA\ 280$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être	payé au moyen	de l'un des ins	struments de ¡	paiement él	ectronique
suivants :					

() Carte d'achat VISA ;
•) Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)